

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil Municipal
du 25 mars 2019 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présent(s) : ARCHIER Alain, POULENARD Guy, THOMAS Irène, BRUNON Doriane, GIRARD Patrice, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane.

Excusé(s) : ROUX Michel, GOURDON Chrystelle.

Absent(s) : BLACHE Jean-Paul, PEYRARD Georges.

Pouvoir(s) :

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Doriane BRUNON, Conseillère Municipale est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 10

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 016 : Opération « Passage piéton sécurisé RD 820 » / Convention d'assistance et de maîtrise d'œuvre – SDEA

Le conseil municipal approuve la convention d'assistance et de maîtrise d'œuvre pour l'opération « RD 820 : Passage piéton sécurisé » à signer avec le S.D.E.A.

Le budget prévisionnel est de 45 000 € HT. De ce fait, la rémunération de l'assistance et de la maîtrise d'œuvre s'élève à 3 434,83 € TTC.

Nombre de votants : 10

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 017 : Opération « Passage piéton sécurisé RD 820 » / Demande de subvention au Département de l'Ardèche au titre de Pass Territoires

Le conseil municipal sollicite une subvention la plus haute possible, auprès du Département de l'Ardèche au titre de Pass Territoires dans le cadre de l'opération Opération « RD 820 - Passage piéton sécurisé ».

Nombre de votants : 10

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 018 : Interventions musicales en milieu scolaire – Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse, Conservatoire

Le conseil municipal donne son accord pour la prise en charge financière des cours de sensibilisation des élèves aux pratiques musicales, proposés par le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse, Conservatoire pour l'année scolaire 2019/2020. Deux classes de l'Ecole Publique et trois de l'Ecole Privée St Joseph sont inscrites au programme. Le coût total s'élève à 3 000 €.

Nombre de votants : 10

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 019 : Conventions de servitudes – ENEDIS

Le conseil municipal approuve la convention de servitude légale avec ENEDIS pour la réalisation de travaux électriques sur un chemin rural appartenant au domaine communal et longeant les parcelles : Section C numéros 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 1025, 1050, 1051, 1037, 1101, 1102, 1103.

Nombre de votants : 10

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019 020 : Régularisation convention « Service de sécurité » pour le fougat – SDIS 07

Le conseil municipal approuve la convention service de sécurité du SDIS 07.

Nombre de votants : 10

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 35.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le...26/03/2019..., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER

